



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 125063

## Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) créé par la loi du 27 juillet 2010. Ce fonds a notamment pour objet d'indemniser l'agriculteur victime d'une pollution orpheline. Le concours de l'État à travers ce fonds est primordial puisque, si le principe « pollueur-payeur » permet aux agriculteurs victimes de pollution de se faire indemniser par le responsable d'une pollution, il ne peut en aller ainsi lorsqu'il s'agit d'une pollution orpheline. Il lui demande de bien vouloir l'informer sur les différents sinistres pour lesquels le FNGRA a dû intervenir depuis sa mise en place.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125063

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2011, page 13435

**Question retirée le :** 31 janvier 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)